FEUX DE PLEIN AIR

L'arrêté Préfectoral du 3 mai 2016 rappelle la règlementation des feux de plein air.

Sont autorisés selon la période et sous conditions :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05 (dérogation valable jusqu'au 1er juin 2018 uniquement).
- Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la végétation des bords de cours d'eau : du 01/11 au 30/04

Sont autorisés sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole).
- Gestion forestière.
- Ecobuage des chaumes agricoles non soumises à la PAC.
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades.
- Feux d'artifices, feux festifs.

Avant d'allumer un feu :

- Déposer une déclaration à la mairie et obtenir une autorisation préalable du Maire
- Respecter l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent ...)
- Consulter le serveur vocal au 05 45 97 61 40

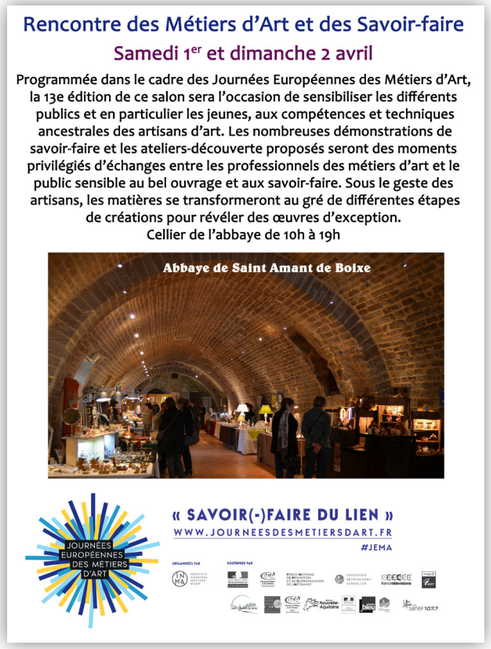

CARNAVAL À L'ÉCOLE

VENDREDI 17 FÉVRIER. Les enfants de l'école maternelle sont allés défiler dans les rues le matin. Ils se sont arrêtés sur la place du marché, ont fait une ronde et ont chanté. Les Moyens et les Grands ont défilé jusqu'à Intermarché.

C'est le carnaval à l'école. Tout le monde est déguisé.

EN DIRECT DE LA MAIRIE...
MARS 2017
Directeur de la publication : Bernard LACŒUILLE
Édition : Mairie de Saint Amant de Boixe

Comité de rédaction : Frédérique Mandin, Dominique Pelletier, Françoise Giroux-Mallot, Nathalie Collignon, Peggy Le Floch, Annick Levêque, Maïté Dupeyrat, Anaël Vignet.
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Saint-Amant de Boixe

EN DIRECT DE LA MAIRIE...

Bulletin d'information municipal

MARS 2017

Horaires d'ouverture de la mairie :
- Lundi et mardi de 13h30 à 17h30
- Mercredi : fermée toute la journée
- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Vendredi de 13h30 à 17h

Tél. 05 45 39 72 15

E.mail : mairie@saintamantdeboixe.fr
www.saintamantdeboixe.fr
www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

N° urgence : 06 07 29 20 81

LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « CŒUR DE CHARENTE »

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes de la Boixe a fusionné avec la Communauté de Communes du Manslois et celle du Pays d'Aigre pour former maintenant une seule Communauté, la Communauté de Communes « **CŒUR de CHARENTE** ».
Cette nouvelle entité de coopération territoriale renforcée compte 22 000 habitants et regroupe 54 Communes.
Le siège social et les bureaux administratifs sont logés à TOURRIERS, dans les locaux occupés précédemment par l'ancienne CDC de la Boixe. Les autres services de CŒUR de CHARENTE sont localisés dans les locaux déjà existants des autres CDC, à MANSLE et à AIGRE. C'est dire que cette création se fait sans dépenses nouvelles d'installation.

Ce qu'il faut savoir pour notre Commune, c'est que la création de la nouvelle CDC n'amène pas dans l'immédiat de changements importants. Nous appartenons à Cœur de Charente comme nous appartenions à la CDC de la Boixe.

Les politiques et les actions engagées par la Boixe sont reprises par Cœur de Charente. Ainsi, pour ce qui concerne Saint Amant de Boixe :
- Le cabinet médical sera bien réalisé par la nouvelle CDC.
- L'aide au fonctionnement pour l'Espace d'Architecture Romane que nous venions d'obtenir de la Boixe sera maintenue et sans doute amplifiée.
- Les diverses participations financières prises en charge par l'ancienne CDC continueront à l'être par la nouvelle (Participation aux frais de fonctionnement du gymnase, cotisations au Service Départemental d'Incendie...).
- Et, mieux, de nouvelles aides seront possibles, notamment pour la restauration de l'abbatiale...

Pour l'avenir, des évolutions sont prévues et rendues obligatoires par la Loi. Ainsi la compétence Urbanisme sera exercée par la CDC pour les Communes déjà dotées d'un POS/PLU. A partir de 2018, le Service d'assainissement collectif, actuellement municipal, sera transféré à la nouvelle CDC qui a déjà hérité des anciennes CDC de l'Assainissement non collectif.

Un élément apparaît moins positif, c'est celui du changement de prestataire pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères, changement rendu obligatoire pour nous par la suppression du Smictom de Champniers et notre rattachement obligatoire à Calitom. Ce changement entraînera pour les Communes qui comme nous appartenaient au Smictom un réajustement de la taxe sur les ordures ménagères sur celle, plus élevée, des autres Communes qui appartenaient déjà à Calitom.
Il faut dire que nous étions depuis notre adhésion en 2011 à la CDC de la Boixe dans une situation particulière et favorable. En effet nous avions négocié cette adhésion en demandant le maintien de notre appartenance au Smictom ce qui avait été accepté par les autres Communes de la Boixe. Cette situation bénéficiaire pour nous n'est plus possible puisque que le Smictom n'existe plus. Nous ne savons pas encore quel sera le réajustement nécessaire mais forcément limité qui nous mettra ainsi au niveau des autres Communes. Nous en reparlerons.

Bien cordialement à toutes et à tous.
Le Maire
Bernard LACŒUILLE

LE POINT SUR LES TRAVAUX

- Le remplacement de la canalisation principale d'eau potable dans la rue du Centre et dans les ruelles transversales s'est déroulé dans de bonnes conditions et, malgré quelques inévitables gênes et dérangements, à la satisfaction quasi unanime des riverains. Après le remplacement en 2011 de la canalisation de la rue Basse, c'est l'ensemble du réseau d'eau potable dans le bourg qui est maintenant équipé des canalisations en fonte « blutop », matériau garanti en principe pour 100 ans.

- Nous avons profité des travaux en cours pour faire remplacer et désamianter certaines parties du réseau d'assainissement collectif. Cette opération nécessaire nous évitera d'avoir à intervenir à plus ou moins brève échéance pour ouvrir à nouveau la route.

- Les travaux de désamiantage terminés, l'entreprise va effectuer une réfection de chaussée en monocouche provisoire, en attendant le début des travaux d'aménagement du bourg proprement dits. En effet, afin de garantir la qualité et la pérennité des travaux futurs, il faut laisser un délai de 6 mois pour que le compactage des parties creusées et rebouchées soit suffisant pour éviter des affaissements futurs de la chaussée. L'aménagement de la rue du Centre commencera donc en septembre.

- Les travaux de réalisation des parkings (Tennis et Châtelard) reprendront le 6 mars et seront terminés pour l'été.

- Une partie de la maison frappée d'alignement située rue du Centre et rue des Omnibus qui empiète sur la rue du Centre va être rachetée et démolie par la Commune. Cette opération fera disparaître une verrue et permettra de créer un trottoir en continu rue Centre et un petit stationnement supplémentaire dans le cadre de l'aménagement.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Pour tout renseignement d'ordre médical sur le don, téléphoner au Centre de transfusion de la Charente : **05.45.91.46.44.**
Pour un premier don, se munir d'un papier d'identité.
Programme 2017 de l'association :
- 6 collectes (de 17h à 20h) : 4 avril à Tourriers, 7 juin à Vadalle, 8 août à Vars, 12 octobre à Marsac, et le 20 décembre à St-Amant de Boixe.
- Repas « mouton grillé » : dimanche 23 juillet à 12h30 sur le site de Marchot.
- N'oubliez pas l'assemblée générale le 16 mars à 19 h (salle Casino) à ST-AMANT DE BOIXE.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Vous êtes en désaccord avec une personne, un commerçant, une entreprise, un propriétaire, un voisin ...
Vous recherchez un accord amiable, n'hésitez pas à saisir le conciliateur de justice (c'est simple, gratuit, rapide).
M. CASSAN peut vous recevoir :
- 2ème lundi de chaque mois de 14h à 17h à la mairie de SAINT AMANT DE BOIXE (tel. 05 45 39 72 15).
- 4ème lundi de chaque mois de 14h à 17h à la mairie de MANSLE (tel. 05 45 22 20 43).
Les dates des prochaines permanences sont :
- Lundi 13 Mars et lundi 10 Avril.

calitom

Changements des jours de collectes
En raison des nouveaux périmètres des collectivités et du renouvellement des marchés de collecte, CALITOM nous informe que les tournées de collecte vont être ré-organisées.
A partir du 3 avril 2017, les jours de collectes des ordures ménagères et/ou des sacs jaunes vont changer pour tout ou partie de notre commune.
Vous serez informés dans le courant du mois de Mars par des flyers distribués dans votre boîte aux lettres.

Aide à l'acquisition de composteurs
Si vous souhaitez vous équiper d'un composteur et d'un bio-seau, il vous suffit d'acheter ce type de matériel dans le commerce de votre choix. CALITOM attribuera une subvention de 60% du prix hors taxe, plafonné à 40 €.
Il suffit d'adresser la facture d'achat avec un RIB et vos coordonnées postales à :
CALITOM -ZE La Braconne – 19 route du lac des Saules – 16600 MORNAC.
Ou par mail : prev@calitom.com.

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

CE QUI VA CHANGER AU 15 MARS 2017

À partir de cette date, la procédure pour obtenir une nouvelle carte d'identité évolue. La demande sera désormais effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et dématérialisée.
Les usagers pourront déposer leur demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil (19 communes en Charente, les plus proches étant Mansle, Rouillac, Gond-Pontouvre, Ruffec, La Rochefoucauld).
Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne sera disponible sur le site :
https://predemande-cni.ants.gouv.fr.
Cette pré-demande en ligne remplace le dossier papier qui continuera cependant d'être accepté (ce dossier pourra être retiré à la mairie du domicile).
Les cartes d'identité seront ensuite à retirer auprès de la mairie où l'usager aura déposé son dossier.
La mairie de ST AMANT DE BOIXE reste bien entendu à la disposition de tous pour les aider dans cette démarche.

PRÉCISIONS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Jusqu'au 31 décembre 2016, j'ai assuré dans la CDC de la Boixe le poste de 1er Vice Président en charge du Patrimoine. J'ai décidé au 1er janvier 2017 de ne pas être candidat à une nouvelle Vice Présidence dans le cadre de la CDC Cœur de Charente.
Etant déjà actuellement, et jusqu'à la fin du mandat en 2020, Vice Président chargé du Patrimoine et de la Culture au Pays du Ruffécois, il m'a semblé important de ne pas cumuler d'autres charges s'ajoutant encore à celles de Maire et au travail des nombreuses Commissions qui œuvrent en amont de toutes les décisions. Le cumul excessif des mandats n'est sûrement pas, à mon avis, un signe de plus grande efficacité dans le travail et de plus grande disponibilité.
La conception qui voudrait qu'une CDC soit un lieu de prestige et d'opportunité où on doive se disputer entre « grands élus » les titres et le pouvoir pour « servir » sa Commune est heureusement dépassé. Aujourd'hui la CDC, et particulièrement Cœur de Charente, est un lieu de coopération et de solidarité entre 54 Communes et seuls la qualité du projet et l'intérêt communautaire font aboutir les dossiers.
Les dossiers que nous devons faire aboutir pour Saint Amant de Boixe, notamment le cabinet médical et l'aide à notre patrimoine, aboutiront parce que ce sont de bons dossiers à intérêt communautaire, et que nous les défendrons avec conviction auprès de tous les Elus de la CDC .
Bernard LACŒUILLE

ÉLAGAGE SUR DOMAINE PUBLIC

Vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain végétalisé à proximité du domaine public. Il vous appartient d'élaguer régulièrement vos arbres sur votre propriété pour éviter que les branches ne surplombent le domaine public.
Avant tout élagage, si vous êtes amené à installer un échafaudage ou une nacelle par exemple, vous devez contacter la mairie pour obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public.
Si les branches se situent à moins de 5 mètres des réseaux aériens (électricité, téléphone et éclairage public), vous devez établir une déclaration de travaux auprès de chaque gestionnaire de réseau.
Ces documents sont disponibles en mairie ou sur le site www.service-public.fr.
Sachez que si vous faites appel à une entreprise spécialisée, celle-ci effectue les démarches administratives nécessaires pour votre compte.

ABBAYE DE SAINT-AMANT DE BOIXE

ABBAYE DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE : ESPACE D'ARCHITECTURE ROMANE

Abbaye de Saint-Amant-de-Boixe
16330 Saint-Amant-de-Boixe
Tél. 05 45 94 24 27
abbaye@saintamantdeboixe.fr
www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

Horaires d'ouverture :
- Du mardi au vendredi de 10h à 19h,
- Les samedis, dimanches et jours fériés (sauf lundi) de 15h à 19h.
Entrée : 5 € / 3,50 €.